

Le Sol-violette

pour des échanges éthiques sur Toulouse et son agglomération...



MAIRIE DE TOULOUSE

SERVICE DE L ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE Conseil Municipal délégué à l'Economie Sociale et Solidaire Jean Paul Pla

Courriel: Jean-Paul.PLA@mairie-toulouse.fr Adresse site internet: www.mairie-toulouse.fr

Téléphone: 05 61 22 20 95

Coordinateur Comité de Pilotage

Bosqué Frédéric

Téléphone: 06 82 26 68 19 Courriel: Frederic.Bosque@gmail.com

Chargé de mission,



Caro Andréa

Téléphone : 06 50 48 85 53

Courriel: folieseconomiesolidaire@gmail.com

Site: www.folieseconomiesolidaire.org



Prese	entation de l'action	3
1.	But	3
2.	Objectifs	3
1-[DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE DURABLE	3
2-F	FAIRE DIALOGUER SES PARTIES PRENANTES	3
3-I	IMPULSER ENTRE EUX L'USAGE D'UN MOYEN D'ECHANGE ETHIQUE	3
4-F	PILOTER DEMOCRATIQUEMENT SA CIRCULATION	3
Quel	l en est le contenu ?	4
1.	Amorcer le développement local d'un moyen d'échange : le "sol-violette"	4
2.	Plan d'action	5
3.	Publics	6
4.	Quartiers	6
5.	Date de début et durée de l'action :	6
6.	Indicateurs et méthode d'évaluation :	7
Budg	get	8
1.	Dépenses Erreur ! Signet	non défini.
2.	Recettes Erreur ! Signet	non défini.
3.	Critères d'affectation des charges indirectes	10
4	Contributions bénévoles	10



Présentation de l'action

1. But

Expérimenter puis étendre à Toulouse et son agglomération l'usage d'un moyen d'échange nanti sur l'euro dont la vocation est d'inciter les acteurs de l'économie locale à produire et à consommer dans le respect des hommes et de la nature au sein d'un réseau d'adhérents nommé "Réseau Sol-violette".

Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre du Mouvement SOL, qui fut lancé en 2006 lors d'un projet EQUAL en partenariat avec l'EUROPE. Il regroupe sur le plan national des acteurs tel que la MACIF, le Groupe Chèque Déjeuner, le Crédit Coopératif. Il était à l'origine en expérimentation dans trois régions de France : lle de France, Bretagne et Nord pas de Calais. Vint ensuite l'Alsace, Rhône Alpes et Franche-Comté. La région Midi-Pyrénées rejoint aujourd'hui ce réseau. En effet, la Mairie de Toulouse souhaite expérimenter sur trois de ses quartiers, au travers de sa délégation à l'économie sociale et solidaire, l'usage de ce moyen d'échange durant 9 mois puis, dans le cas d'un résultat positif, l'étendre à la ville de Toulouse et son agglomération.

2. Objectifs

Expérimenter sur trois quartiers et entre adhérents d'une association, le moyen d'échange « sol-violette» au service des nécessités humaines dans le respect de l'environnement et du développement d'une économie locale durable puis, si les résultats sont positifs, de l'étendre à Toulouse et son Agglomération.

Cet objectif est décliné en 4 axes :

1-DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE DURABLE

RESPECTUEUSE DES HOMMES ET DE LA NATURE, LIES AUX BESOINS REELS ET IMMEDIAT DES HABITANTS DE TOULOUSE REGROUPES EN RESEAU

2-FAIRE DIALOGUER SES PARTIES PRENANTES

PAR UN COMITE LOCAL D AGREMENT COHERENT ET REPRESENTATIF POUR DECIDER DEMOCRATIQUEMENT DES AGREMENTS ET DES ORIENTATIONS DE CE RESEAU

3-IMPULSER ENTRE EUX L'USAGE D'UN MOYEN D'ECHANGE ETHIQUE

EN sol-Violette A PARTIR DES MOYENS D'ECHANGE ETHIQUE VIA DES CONSOM'ACTEURS INFORMES ET FORMES A LEUR USAGE

4-PILOTER DEMOCRATIQUEMENT SA CIRCULATION

AU BENEFICES DES HABITANTS DE TOULOUSE, DE SES ENTREPRISES ET DE SA COLLECTIVITE, TOUS ADHERENTS AU RESAU



Quel en est le contenu?

1. Amorcer le développement local d'un moyen d'échange : le "sol-violette"

Sur l'année 2011, durant 9 mois, sur trois quartiers(urbain, périurbain et populaire), les adhérents du réseau composé de CENT CINQUANTE habitants autour d'une TRENTAINE de structures agrées pour leur respect de l'homme et de la nature, vont utiliser un moyen d'échange sous la forme de coupons d'échange papier (rattachés à une base de données au moyen d'une carte à puce et d'un téléphone portable) permettant de valoriser une production et une consommation éthique.

Sur cette période 27 000 € (27 000 sols-violette) de biens et de services seront échangés via ce moyen d'échange. Habitants et structures pourront ensuite parrainer de nouveaux adhérents à ce circuit économique éthique et étendre ainsi l'usage de ce moyen d'échange vertueux. Ils seront limités à des biens et des services respectueux des hommes et de la nature privilégiant une alimentation saine, les transports collectifs, les biens ou services à dimension culturelle ou sportive et les commerces de proximité.

Les sols-violette seront limités aux adhérents du réseau et, pour être mis en circulation, seront garantis au préalable par un dépôt en euro sur un compte du crédit coopératif (partenaire historique du mouvement national) ou du crédit municipal (partenaire historique du comité local de la ville de Toulouse) afin d'en garantir la stricte correspondance.

Les coupons d'échange en papier, seront certifiés par un code à bulle infalsifiable (technologie breveté par www.prooftag.fr) afin d'être suivi individuellement pour en assurer la bonne et juste circulation au sein du réseau des adhérents.

Les sols-violettes seront distribués via les CCAS, les associations de chômeurs, les services municipaux ou des entreprises d'économie mixte aux citoyens ayant un profil correspondant aux enjeux de l'expérimentation (Habitants en situations d'exclusion, familles nombreuses, citoyens aux comportements d'achat éthiques,...). Certains services de la Mairie de Toulouse, comme Tisseo (métro et bus), bibliothèques, médiathèques, associations culturelles et sportives, accepteront et proposeront des solsviolette contre leurs services.

Les sols-violette seront aussi distribués par les structures agréés de l'économie sociale, solidaire et/ou contribuant à un développement durable sous la forme de « points éthiques » à leur clients fidèles après leur adhésion au réseau. Les habitants, adhérents du réseau pourront aussi se procurer des sols-violette en déposant leur contre partie en euro auprès de ces même partenaires financiers. Ceux-ci pourront alors par eux-mêmes les dépenser chez les prestataires dur réseau.

Le sol-violette étant un moyen d'échange ayant pour fonction d'améliorer la circulation de l'euro dans l'économie locale. Pour inciter sa circulation, en fin de trimestre les adhérents encore possesseurs de sols-violette seront soumis à une contribution de 2% pour la remise en circulation de leur sols-violette restant. De même, en cas d'excédent de sols-violette chez un adhérent, il pourra, contre une contribution de 5%, les convertir à nouveau en euros via le crédit municipal ou le crédit coopératif. L'ensemble de ces contributions seront réinvesties dans le réseau d'acteurs sous la forme de subvention, d'incitation à initier ou renforcer des activités nécessaires aux adhérents du réseau.



Un Comité Local d'agrément représentant toutes les parties prenantes du projets (Habitants, Structures agrées, Financiers, élus et fondateurs) seront chargés d'agréer les nouvelles structures sur la base d'une charte déclinant des critères permettant d'identifier les produits ou les services respectueux des hommes et de la nature. Le principe de gouvernance de ce CLAS sera la transparence et la démocratie participative.

2. Plan d'action

L'expérimentation sera conduite en 6 étapes sur une période allant du mois de janvier 2011 à décembre 2011 :

1. Formaliser l'expérimentation

- a. L'offre & la demande éthique
- b. L'entrée, la circulation et la sortie des Sol
- c. Les trois territoires, la méthodologie, la charte et le comité d'agrément,
- d. Les outils de communication, d'information et de formation des acteurs

2. <u>Former les acteurs de l'expérimentation</u>

- a. Réception, Installation, Formation, Chargement des moyens d'échange en Sol
- b. Formation des habitants, des structures agrées, du comité d'agrément, des élus, des bénévoles

3. Actualiser l'offre et la demande en fonction de l'expérimentation

- a. Suivi de la demande
- b. Suivi de l'offre
- c. Ajustement de l'offre et de la demande
- d. Adaptation des outils de communication

4. Actualiser le fonctionnement du réseau en fonction de l'expérimentation

- a. Suivi des agréments et du Comité local,
- b. Suivi du circuits des Sol-violette
- c. Ajustement de l'expérimentation
- d. Adaptation des outils de formation et d'information

5. <u>Formaliser la généralisation de l'expérimentation</u>

- a. Rapport final
- b. Budgétisation & Planification



3. Publics

Ils sont composés des parties prenantes de l'économie locale :

- Les collectivités territoriales et leurs administrés
- Les Associations à but non lucratif et leur bénévoles
- Les structures de l'économie sociale et solidaire et leurs usagers
- Les Organisations et/ou producteurs du développement durable et leur clients
- Les institutions financières bancaire ou non bancaire

4. Quartiers

- Dans sa phase d'expérimentation 3 types de quartier ont été retenus:
- o urbain
- o péri urbain
- o populaire

5. Date de début et durée de l'action :

L'action commencera au 1er semestre 2011, elle durera un an. Elle se décomposera en deux phases, dont seule la première est objet du présent dossier :

- Phase expérimentation : 9 ,mois (objet du présent dossier)
- Phase de généralisation : 3 mois



6. Indicateurs et méthode d'évaluation :

3 quartiers de Toulouse et son agglomération seront doté d'un circuit économique où l'échange en sol-violette valorisera une production locale et respectueuses des humains et de la nature. Les Elus locaux seront en condition de dupliquer ce réseau vertueux à d'autres quartiers grâce à une méthodologie approuvée.

Au moins 150 habitants auront adhéré au mouvement Sol et Ils auront acheté dans les six mois près de 27 000 sols-violette (27 000 euro) de produits et de services privés ou public respectant les critères de développement durable via un moyen d'échange éthique.

Ces personnes seront prioritairement des usagers des structures de l'économie sociale et solidaire, des bénévoles d'association, des administrés des collectivités territoriales partenaires du projet ainsi que les clients des organisations et/ou des producteurs du développement durable.

Ils seront en condition de pouvoir expliquer le projet et de parrainer de nouveau adhérents pour étendre le réseau.

Une trentaine de structures de l'économie sociale et du développement durable seront capables d'accepter le solviolette comme moyen d'échange, de le distribuer à de nouveaux clients adhérents au réseau afin de valoriser leur comportement de consommateurs responsables. Ils auront encaisser environ 27 000 sols-violette (27 000 €) en complément de leur activité, ce qui représente, sur la base de 15% de paiement en sol, près de 180 000 € de chiffre d'affaire local et respectueux des hommes et de la nature.

Un plan média aura informée les acteurs signifiants du territoire ainsi que la population de cet outil leur permettant de donner un sens « citoyens » à leurs échanges économiques

Un rapport final et une méthode de transmission seront disponible en vue d'étendre cette action à tous les quartiers de Toulouse et son agglomération.

Un Comité Local d'Agrément représentatif des parties prenantes (Elus, Habitants, Structures agrées, partenaires financiers) sera en condition de conduire et d'étendre cette expérimentation de façon transparente et en s'appuyant sur une réelle démocratie participative.



Budget

BUDGET SOL EXPERIMENTATION			NCEURS	
TOUS Sur 10 mois en 2011	MAIRIE	PARTENAIRES	FSE	TOTAL
	56%	16%	29%	100%
RECETTES	83 000,00 €	23 000,00 €	42 370,16 €	148 370,16 €
Mairie de Toulouse	83 000,00 €			
Fondation GDF		8 000,00 €		
Crédit Coopératif		10 000,00 €		
Caisse des dépots		5 000,00 €	12 270 40 6	
FSE			42 370,16 €	
DEPENSES	83 000,00 €	23 000,00 €	42 370,16 €	148 370,16 €
DEI ENGEG	03 000,00 C	25 000,00 €	42 370,10 C	140 370,10 0
LA MONNAIE SOL	40 200,00 €	- €	- €	40 200,00 €
constitution du C.L.A.S SOL				,
Déclaration	150,00€			
Assurance RC	300,00€			
Adhésion :				
solistes	2 250,00 €			
prestataires	3 000,00 €			
Nantissement de la monnaie	,			
SOL pour Solistes des Maisons Chaumeur	5 400,00 €			
SOL pour Solistes des Prestataires agréés	3 600,00 €			
SOL pour Nouveaux Solistes	18 000,00 €			
transaction par coupons billets	,			
Coupons Billets 20cts 20000 ex	- €			
Vignettes	2 500,00 €			
Sites Actualisation	5 000,00 €			
Transaction par téléphone	,			
2% offert pendant la transaction				
·				
ACCOMPAGNEMENT DU PROJET	31 013,08 €	- €	9 009,20 €	40 022,28 €
Coordinateur : Frédéric Bosqué	10 288,08 €			
17 h / mois * 2 * 9 mois				
Chargé de Mission : Andréa Caro (folie's)	10 725,00 €			
114 h / mois +37,67 * 9 mois				
Animateurs Réseau Sol (à embaucher)				
76h/ mois *9 mois			9 009,20 €	
Secrétaire : en cours d'embauche	10 000,00€			
76h / mois * 2 * 9 mois				
Accompagnement public en difficultés				
Forfait de 33 € par mois sur 6 mois et 30 familles				
Maison des chomeurs Avenir				
Maison des chomeurs To7				
Maison des chomeurs Partage				
FRAIS GENERAUX	- €	- €	12 360,96 €	- €
Telephone (50€ / mois forfait mobile internet)			500,00 €	
Déplacements (300 €/mois)			3 000,00 €	
Frais de mission (140 €/mois)			1 400,00 €	
assurance local			60,96 €	
Frais de bureau local (avec charges)			1 400,00 € 6 000,00 €	
local (avec charges)			6 000,00 €	
OUTILS DE COMMUNICATION	11 786,92 €	23 000,00 €	21 000,00 €	55 786,92 €
www.sol-violette.info	11 100,52 C	600,00€	21 000,00 €	33 100,32 0
www.sol-violette.info/couponsbillets		400,00 €		
licence webdev 14/16		,		
Catalogue 500ex 50 pages brochés	3 000.00 €	7 000,00 €		
Triptiques	3 000,00 €	5 000,00 €		
Solistes	0 000,00 0	0 000,00 0		
Prestataires				
Partenaires				
Elus				
Macarons magasin	1 216,92 €			
Classeurs :		5 000,00 €		
Prestataires				
Solistes				
Flus				
Film Vidéo				
Jeu pédagogique "Sol qui peut"		5 000,00 €	10 000.00 €	
p-augogiquo ooi qui pout		5 500,00 €	.0 000,00 C	
Evenementiels	1			
Evenementiels	4 570 00 €			
Evenementiels Journée de lancement Plenieres X 4	4 570,00 €		8 000,00€	





1. Critères d'affectation des charges indirectes

L'expérimentation sera conduite via la mise à disposition de ressources par les associations partenaires du projet et la Mairie de Toulouse:

- Association Folies
- Association Bleu Comme une Orange
- Atelier 82
- Délégation des affaires de l'Economie Sociale et Solidaire de la Ville de Toulouse

Il n'y a donc pas de charges indirectes au projet, elles sont :

- inclues dans les prix horaires du responsable de projet, des animateurs et de l'assistante de gestion mis à disposition par les associations et
- prise en charge en nature par la délégation à l'économie sociale et solidaire de la ville de Toulouse.

2. Contributions bénévoles

- Contribution bénévole de l'Ecole Erasme et ses éducateurs spécialisés (4 étudiants)
- Contribution bénévole d'Unicité et ses volontaires en service civil (6 volontaires)
- Contribution bénévole de 150 habitants de Toulouse et son agglomération
- Contribution bénévole de 30 structures de l'Economie Sociale et Solidaire